

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022

<b>DATE DE CONVOCATION</b>  26/05/2022	L'an deux mille vingt et un, Mardi 31 mai à 20 h 00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, S'est réuni sous la présidence de Monsieur de KERVÉGUEN, Maire
<b>DATE DE PUBLICATION</b>  26/05/2022	<b>Étaient présents :</b> Stéphanie LOURTIL, Patrick MADI, Vanessa LEGAIGNEUR, Alain CAILLIOT, Philippe CORTES (arrivé à 20h50), Julie MARCQ-VADAINÉ, Antoine TRAINÉAU (arrivé à 20h15), Sabina BECK, Manuel BATAILLE, Jean-Pierre GUILLEMOT, Jennifer ALVES DA CUNHA, Denis LAZAROFF
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  EN EXERCICE <b>14</b>  PRÉSENTS <b>13</b>  VOTANTS <b>14</b>	<b>Absents excusés :</b> Séverine PERRIER, ayant donné pouvoir à Vanessa LEGAIGNEUR  <b>Formant la majorité du conseil en exercice.</b>  SECRÉTAIRE : Julie MARCQ-VADAINÉ

### Ouverture de la séance à 20 h 00

Un scrutin a eu lieu, Julie MARCQ-VADAINÉ est nommée secrétaire de séance.

Compte-tenu du rapprochement de la séance du conseil municipal du 29 mars avec celui du 12 avril, les deux comptes-rendus ont été présentés à la séance de ce jour.

Après l'envoi des deux comptes-rendus du 29 mars et du 12 avril 2022, à chaque élu, Monsieur Robert de Kervéguen demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, les deux comptes-rendus sont approuvés.

### Signature des deux procès-verbaux du 29 mars et du 12 avril 2022

Il est alors demandé à l'ensemble des conseillers municipaux de parapher et de signer le procès verbal de la séance du 29 mars 2022 et le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022.

## DELIBERATIONS

### **Attribution du logement – 10 Rue du Général Leclerc – n° 3**

#### **Délibération n°2022\_05\_02 (rapporteur Stéphanie LOURTIL)**

Suite au départ du locataire du logement sis 10 rue du Général Leclerc  
(duplex – n° 3) 4 pièces et d'une superficie de 70m2 et après étude de la commission du parc

locatif , il est proposé d'attribuer le logement à Madame Laurie FOUQUES.

Loyer mensuel : 633,00 € – Acompte charge : 40,00 € - Loyer parking : 20,04 €

La gestion locative sera confiée à l'agence Loca'Rythm qui procèdera à la révision annuelle de loyer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **D'autoriser** le Maire à passer un bail de 3 ans renouvelable avec Madame Fouques, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2022.
- **De fixer** le loyer mensuel à 633.00€ pour le logement et à 20.04€ pour le parking, tous deux révisibles annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL)
- **D'appeler** un acompte mensuel de charges locatives de 40.00€
- De demander à la locataire un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer

**Tarifs buvette 2022 – Manifestations communales**

**Délibération n°2022\_05\_01** (rapporteur Stéphanie LOURTIL)

Comme chaque année, plusieurs manifestations comme la fête du village le samedi 4 juin ou la fête nationale prévue le 13 juillet gérées par la commune proposent une vente de boissons et d'alimentation. Une carte de prix a été fixée pour l'année 2021. Pour l'année 2022, il est proposé à l'ensemble du Conseil Municipal de ne pas augmenter les prix.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **D'approuver** le maintien des prix de 2021.

<b>Libellé</b>	<b>Tarifs 2021</b>	<b>Tarifs 2022</b>
Menu méchoui	10,00 €	<b>10,00 €</b>
Menu barbecue	8,00 €	<b>8,00 €</b>
Menu enfant	5,00 €	<b>5,00 €</b>
Saucisses/frites – Merguez/frites	6,00 €	<b>6,00 €</b>
Barquette de frites	3,50 €	<b>3,50 €</b>
Crêpe sucre ou confiture	1,00 €	<b>1,00 €</b>
Crêpe nutella	1,50 €	<b>1,50 €</b>
Eau – Petite bouteille	1,00 €	<b>1,00 €</b>
Eau – Grande bouteille	2,00 €	<b>2,00 €</b>
Soda et jus de fruit - Cannette	2,00 €	<b>2,00 €</b>

Bière	2,50 €	<b>2,50 €</b>
Vin – Bouteille	7,00 €	<b>7,00 €</b>
Vin – Verre	2,00 €	<b>2,00 €</b>
Café/thé	1,00 €	<b>1,00 €</b>
Glace	2.00 €	<b>2.00 €</b>

### **Modification des statuts du Syndicat d'Energies du Val d'Oise**

**Délibération n°2022\_05\_03** (rapporteur Jean-Pierre Guillemot)

Monsieur Guillemot fait part au Conseil Municipal du souhait du Comité Syndical en date du 21 avril 2022 de modifier les statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (qui devient le SDEVO, Syndicat Départemental Energie du Val d'Oise), et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives « Infrastructures de charge » et/ou « Contribution à la transition énergétique ».

Monsieur Guillemot donne lecture à l'Assemblée des statuts modifiés du syndicat.

Il est demandé à l'ensemble du Conseil Municipal :

- 1) D'approuver les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :
  - Article 1 : modification du nom, SDEVO
  - Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence,
  - Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
  - Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
  - Article 14 : remplacement des précédents statuts.
  
- 2) Conformément à l'article 3.4 des statuts,
  - D'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »
  - Ou de ne pas adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »
  
- 3) Conformément à l'article 3.5 des statuts,
  - D'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge »
  - Ou de ne pas adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **D'approuver** les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération
- **D'adhérer** au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »
- **D'adhérer** au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge »

## **POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

### **ENEDIS – Point sur les travaux prévus en 2023 à la Gaudière : réunion d'information**

Avec un réseau âgé de plus de 50 ans et doté d'une ancienne technologie, des projets de renouvellement des câbles basse tension sont prévues en 2023 dans certaines rues du quartier de « La Gaudière » pour améliorer la qualité du réseau. Le plan a été partagé en séance, les rues concernent : Avenue Pierre Peineau, Impasse des Baunes, Impasse Soubises, Impasse du Cardinal, Rue Montmorency, Impasse des Ruellettes.

La durée prévisionnelle des travaux est de 3 mois. Pour limiter au maximum l'impact sur le confort des riverains, il est prévu de commencer les travaux en juin 2023 pour une fin estimée à septembre 2023. Le but est de concentrer l'ensemble de l'intervention pendant les vacances d'été 2023.

Pour présenter en détail le projet et répondre aux attentes des riverains concernés, une réunion d'information est organisée le jeudi 09 juin à 19h30 en mairie en la présence de Monsieur le maire, et Messieurs Patrick Madi et Jean Pierre Guillemot conseillers municipaux, Monsieur Dubart, le référent principal et Monsieur Tavares, chargé de projet du pôle ingénierie d'Enedis.

Toutes les mesures seront mises en place, pour garantir la qualité des travaux et remettre à l'état d'origine chaque trottoir et bateau après les interventions d'Enedis.

### **DELTA ENFANCE (rapporteur Vanessa LEGAIGNEUR)**

Mise en place du logiciel DELTA ENFANCE – Portail famille

La mairie souhaite mettre en place un portail réservé aux familles ayant des enfants scolarisés à l'école primaire de Vigny. L'objectif est de dématérialiser les inscriptions en donnant la possibilité à chaque responsable légal d'inscrire et /ou de modifier les activités comme la cantine, la garderie du matin ou du soir ainsi que le bus.

Ce projet sera présenté au prochain conseil de l'école prévu le 7 juin prochain.

### **PROPRIETE 3 RUE DES SAULES-arrêté de mise en péril (rapporteur Robert de Kervéguen)**

La société CBS mandatée par le l'indivision propriétaire du bien pour effectuer les travaux de sécurisation a transmis le plan de la mise en sécurité du bâti et la pose de l'échafaudage qui empiètera sur le domaine public.

Il conviendra d'établir un arrêté d'occupation. Toutefois Monsieur le maire tient à prendre toutes les garanties afin que cet arrêté ne devienne pas un arrêté permanent.

Par ailleurs un rendez-vous est fixé avec le représentant de l'indivision ainsi que Madame Lourtil à la fin du mois de juin.

## **FISSURES SITUEES YVES DE KERVEGUEN - PAVES DECHAUSSES SITUES YVES DE KERVEGUEN et RUE DU GENERAL DE GAULLE**

(rapporteur Robert de Kervéguen)

Il est rappelé que le rendez-vous d'expertise amiable du 6 avril dernier n'a strictement rien donné et la société ARTENOVA l'aménageur du lotissement était une nouvelle fois absente.

Monsieur le maire indique qu'il va prendre contact avec l'avocat de la commune pour voir ce qu'il est possible de faire, rappelant que si nous nous orientons vers une expertise judiciaire elle sera coûteuse et la procédure sera longue.

Parallèlement, il a été demandé à Monsieur Laage de solliciter un géotechnicien afin qu'il établisse un devis pour une étude de sol concernant la fissure.

## **PROJET parc animalier et de loisirs section ZA parcelle 129** (rapporteur Robert de Kervéguen)

Le projet a reçu un avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France, il est précisé qu'il s'agit d'un avis simple puisque le projet est situé au-delà du périmètre du château.

Parallèlement le dossier est toujours en cours d'instruction par le pôle urbanisme qui doit s'assurer de la conformité du projet par rapport à notre Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le maire indique qu'avant toute décision contraire et motivée de l'avis de l'architecte des bâtiments de France, l'avis rendu par le pôle urbanisme est un pré-requis.

## **REHABILITATION DE LA MAIRIE** (rapporteur Patrick Madi)

Il est rappelé que le projet se fera en 2 phases :

Dans un premier temps,

- L'aménagement de la mairie, le parvis ainsi que l'accès au conservatoire de musique

Dans un deuxième temps,

- L'aménagement des extérieurs des jardins de la mairie, la cuisine ainsi que la salle de déjeuner pour les agents communaux

Un rendez-vous est prévu le 30 mai prochain avec le conseil départemental afin de fixer les modalités de demande d'une subvention dans le cadre d'un contrat rural.

## **PROJET MAISON MEDICALE section AA parcelle 121, rue de Rouen** (rapporteur Monsieur de Kervéguen)

Monsieur Weckmann a été sollicité sur ce projet en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage

Pour évaluer l'importance et l'enjeu de ce projet, Monsieur Le Maire a rencontré les professionnels de santé situés sur la commune afin de recueillir leur avis sur ce projet qui est accueilli positivement.

Parallèlement nous allons solliciter l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) du Val d'Oise qui est un acteur très important sur un tel projet.

## **Interventions des responsables des commissions municipales**

### **Commission travaux** (rapporteur Patrick Madi)

- Le duplex situé au 2 rue de la Vieille Côte  
Les planchers et les renforts sont terminés. La plomberie est l'électricité en cours d'installation. Pour les menuiseries, une livraison du matériel est estimée courant septembre. Une estimation de fin de travaux est prévue pour décembre 2022.
  
- Appartement situé au 2 rue de la Vieille Côte – 1<sup>er</sup> étage à droite  
Une reprise de la toiture est nécessaire. Installation de nouveaux radiateurs.  
Pour les menuiseries, une livraison du matériel est estimée courant septembre  
Une estimation de fin de travaux est prévue pour octobre 2022.
  
- Fibre école primaire  
La troisième et dernière phase de travaux pour l'installation de la fibre est terminée.  
La création d'une tranchée a permis le passage de la fibre et de câbles électriques sur le bâtiment de l'école maternelle.
  
- Les travaux à l'école élémentaire prévus cet été :  
Les faux-plafonds des classes de moyenne-grande section et de grande section-cours préparatoire seront refaits avec des dalles acoustiques. L'éclairage sera également modifié en Panel LED. Un peintre sera en charge de repeindre les murs et les portes des 2 classes.
  
- Les nouvelles menuiseries ont été changées dans la salle aux miroirs et au Conservatoire de musique. Le programme est donc terminé.
  
- Programme sur l'installation de nouveaux bancs (rapporteur Stéphanie Lourtil)  
Un banc a été installé sur la place d'Amboise au niveau du bureau de poste à la satisfaction de tous.  
L'installation de bancs tout autour du château ainsi que deux bancs à la Croix Jacquebot est prévue pour le deuxième semestre de cette année.

## Voirie Intervention de Robert de Kervéguen

- Les travaux de réfection de voirie Allée du Bois Ribot sont prévus pour cet été.
- Un recensement des nids de poule a été planifié en mars dernier sur l'ensemble de la commune. Plusieurs sociétés ont été sollicitées. La société DTP2I a été retenue pour effectuer les travaux courant juin. Deux jours seront nécessaires pour reboucher les trous et remettre en état le Chemin du Bourbier.
- Le rond-point d'accès au collège. Il convient de se rapprocher du service des routes du conseil départemental afin de voir s'il y a lieu de mettre un panneau de stop et du marquage au sol.
- Demande d'élagage des arbres tout autour du château  
Monsieur Le Maire indique qu'il a demandé expressément par l'intermédiaire de Monsieur Cailliot, au propriétaire du château de prendre les mesures nécessaires pour élaguer ses arbres tout autour du domaine. Les branches dépassant largement sur la voie publique, ce qui représente un danger pour les riverains. La compagnie de transport Transdev ainsi que les agriculteurs, nous ont signalé qu'ils rencontraient de plus en plus de difficultés pour circuler. Rappelant que cette demande avait déjà été faite l'année dernière  
Un rendez-vous avec Monsieur Levesque le propriétaire du château et Monsieur Cailliot est programmé le 01 juin 2022

## Urbanisme Intervention de Robert de Kervéguen

La commune a mandaté la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise (CCI Val-d'Oise) pour réaliser en amont l'étude préalable au périmètre de sauvegarde du commerce. Une chargée d'étude ira à la rencontre de chaque commerçant du centre bourg du 31 mai au 3 juin

1. Century 21
2. Pharmacie
3. Le Rohan
4. La Poste
5. Café de la Poste
6. Boulangerie
7. Galerie d'Arts
8. Supérette

## Commission animation (rapporteur Stéphanie Lourtil)

- **Jeux intervillages**, organisée par la commune de Us et accueillis par la commune de Vigny le samedi 21 mai au stade. Cette journée a rencontré un très grand succès. 14 équipes de 7 à 14 ans représentant au total 267 enfants. La commune de Vigny est arrivée à la 11<sup>ème</sup> place.
- **Fête du village**, organisée au stade, le samedi 04 juin  
Recherche de bénévoles pour l'organisation et le service.  
A ce jour, 104 personnes ont réservé leur déjeuner.
- **Fête de la musique** se déroulera dans le jardin de la mairie, le mardi 21 juin

Des musiciens vignois se proposent d'animer l'évènement, Le café de la poste sera en charge de la buvette et de la restauration.

- **Les jeux celtiques** organisées à Montgeroult, le samedi 02 juillet parades, épreuves, restauration et feu d'artifice sont prévus au programme. La commune défendra les couleurs de Vigny avec une équipe dynamique.
- **Fête Nationale**, le mercredi 13 juillet au stade de Vigny Moment convivial pour tous avec un feu d'artifice pour clôturer de soirée.

#### **Commission information et communication** (rapporteur Jennifer Alves Da Cunha)

Diffusion des Brèves prévue pour 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin.

- Les prochaines Brèves sont planifiées pour début septembre.
- La commission d'information et de communication se réunira le 01 juin.

#### **Commission scolaire** (rapporteur Vanessa Legaigneur)

- La réunion entre les parents et les élus aura lieu le 1<sup>er</sup> Juin
- Le dernier conseil de l'école est prévu le 7 Juin
- Le 02 et 16 juin, les enfants de l'école présenteront un spectacle de magie à leur famille
- La kermesse de l'école est organisée le 1<sup>er</sup> Juillet 2022. A cette occasion une remise des dictionnaires est prévue en présence de Monsieur Le Maire.

#### **Commission Patrimoine – Environnement** (rapporteur Alain Cailliot)

- La déclaration préalable des travaux pour la restauration du lavoir a reçu un avis favorable de l'architecte des bâtiments de France. Nous attendons désormais le retour des subventions sollicitées avant d'engager les travaux.
- Intervention de la société BODET à l'église pour l'entretien des cloches et de l'horloge. Le moteur de volet sur la cloche n° 2 a été changé.
- Eglise :

La commune a sollicité deux architectes, l'objectif est de pouvoir disposer d'un chiffrage prévisionnel des travaux, un lotissement et une priorisation. Cette étude nécessite un travail important qui ne sera donc pas gratuite, nous attendons les deux devis pour décision.

#### **Centre Communal d'Action Social** (rapporteur Sabine Beck)

Le service d'action social a reçu quelques demandes d'accompagnement.

L'association du Secours Populaire propose de venir une fois par semaine pour apporter un soutien alimentaire, vestimentaire, pour des loisirs ou de la culture. Un sondage sera effectué auprès des personnes concernées pour évaluer d'éventuels besoins.



## **Intervention des délégués des EPCI**

**SMIRTOM** (rapporteur Denis Lazaroff)

Il a été constaté que des bacs à ordures ménagères ainsi que les autres bacs de tris sélectifs restent en permanence sur la voie publique sans respecter les jours de collecte. La mairie va se renseigner sur les différentes mesures à prendre.

### **Point Apport Volontaire de verre situé Rue de la Vieille Côte**

(rapporteur Denis Lazaroff)

Trois endroits étaient proposés pour déplacer le point d'apport volontaire.

L'emplacement retenu est celui situé en face du Trapil sur la D169, au croisement de la rue de la Vieille Côte et de l'avenue Pierre Peineau.

Les avantages qui ont permis de retenir cet emplacement est :

1. Situé sur un axe principal
2. Permet de conserver le volume existant généré par le point d'apport volontaire
3. L'emplacement permet aux usagers de stationner en toute sécurité
4. Accessible pour le SMIRTOM et le SEPUR pour l'enlèvement du PAV
5. Eloigné des habitations pour éviter le bruit.

Les composteurs sont en cours de livraison

Le mercredi 23 juin, inauguration de la nouvelle déchèterie de Vigny. L'ensemble des élus sont conviés à cet évènement.

**SIERC** Syndicat intercommunal d'électricité et des réseaux de câbles du Vexin (rapporteur J.P. Guillemot)

Le nouveau contrat EDF prévoit une augmentation tarifaire.

**PNR** Parc Naturel Régional du Vexin (rapporteur Philippe Cortes)

La nouvelle charte du Parc Naturel Régional a été signée par les élus. Deux ans de préparation auront été nécessaire pour y apporter des révisions.

La nouvelle charte va être présentée à la Préfecture et à la Région Ile de France pour garder l'agrément. La procédure impose d'attendre 2024 pour obtenir la signature du 1<sup>er</sup> ministre pour valider cette charte. Une enquête publique est à venir.

Monsieur le maire propose à Philippe Cortes de faire une présentation synthétique de cette nouvelle charte au conseil municipal de septembre.

**CONSERVATOIRE DU VEXIN** (rapporteur Robert de Kervéguen)

Le conservatoire de musique du Vexin est en cours de recrutement pour un nouveau directeur.

## **Informations diverses**

### **Secrétaire de mairie**

Monsieur de Kervéguen rappelle le départ de Madame Depeaux-Jamet, secrétaire de mairie le vendredi 17 juin 2022.

### **Réunions de quartiers**

Monsieur de Kervéguen souhaite reprendre les réunions de quartier/accueil des nouveaux habitants qui se faisaient lors de la précédente mandature et qui malheureusement n'a pas pu se poursuivre depuis l'installation du nouveau conseil municipal en 2020 à cause de la crise sanitaire

Les prochains rendez-vous sont fixés les samedis à 10h00 :

24 septembre, 26 novembre, 11 février et le 15 avril 2023.

Chaque commission fera une présentation synthétique de ses activités et projets.

**Le déjeuner des aînés aura lieu le jeudi 20 octobre.**

### **Les élections législatives**

Le dimanche 12 et 19 juin 2022.

Il est rappelé les consignes pour les assesseurs.

**La date du prochain Conseil Municipal** est prévue le mardi 28 juin 2022.

Pour rappel le conseil municipal a lieu tous les derniers mardis de chaque mois, sauf exception.

Fin de la séance 22h35.